



**Procès-verbal**  
**Conseil communautaire**  
**Lundi 25 novembre 2024 à 17 heures 30**  
**Salle du Marché Couvert à Avallon**

Le lundi 25 novembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**51 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX (*arrivée à l'OJ n°5/1*) Charles BARON, Jean-Michel BEUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY (*arrivée à l'OJ n°2*), Léa COIGNOT (*arrivée à l'OJ n°3*), Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY (*arrivée à l'OJ n°3*), Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Franck MOINARD (*départ à l'OJ n° 5/2*), Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET (*arrivée à l'OJ n°5/1*), Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Martial RENAULT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI (*arrivée à l'OJ n° 5/1*), Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

**14 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote** : Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Alain GUITTET, Alain COMMARET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Martial RENAULT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Annick IENZER a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Éric JODELET a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à François ROUX, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Françoise LAURENT, Gérard PAILLARD, a donné pouvoir à Bernard RAGAGE, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Michel MORIZOT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN et Philippe VEYSSIÈRE a donné pouvoir à Louis VIGOUREUX.

**1 Conseiller titulaire parti en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote** : Franck MOINARD a donné pouvoir à Nathalie MILLET (*à compter de l'OJ n°5/2*).

**3 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Jean-Claude LANDRIER et Nicolas ROBERT.

**3 Conseillers titulaires absents non excusés** : Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Monique MILLEREAUX.

**13 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT, Olivier MAGUET, Bernard RAGAGE, Martial RENAULT, François ROUX, Louis VIGOUREUX et Emmanuel ZEHNDER.

**1 Conseiller suppléant présent ayant un pouvoir de vote** : Michel MORIZOT.

Date de la convocation	Mardi 19 novembre 2024
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	51
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	13
Conseiller suppléant présent ayant un pouvoir de vote	1

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- Le Président remercie Madame le Maire de la ville d'Avallon et son conseil municipal pour l'accueil réservé au Conseil communautaire.
- Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour tous les points

inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers ou sur décision du Président. Il serait alors procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**

- Le Président rappelle que les Conseils communautaires sont des séances publiques mais que le public, y compris les suppléants, n'est pas autorisé à intervenir.
- Le Président rappelle aux Conseillers communautaires qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- Le Président rappelle aux Conseillers communautaires qui souhaitent une reprise intégrale de leur(s) intervention(s) dans le procès-verbal, la(les) fasse parvenir sous un délai de 48 heures par mail.
- Madame Jamilah HABSAOUI, Maire d'Avallon, souhaite la bienvenue au Conseil communautaire.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.
- Le Président souhaite la bienvenue à Cédric SIRIN, nouveau Directeur Général des Services, qui est arrivé le lundi 18 novembre 2024.

### O.J N° 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024

**Approbation du procès-verbal du lundi 21 octobre 2024** (Rapporteur : le Président) : aucune remarque n'étant formulée, **le procès-verbal du lundi 21 octobre 2024 est ADOPTÉ par un vote à main levée à l'unanimité (cf. : document annexé au procès-verbal).**

### O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

- Le Président informe que la prochaine réunion du Conseil communautaire aura lieu le jeudi 19 décembre 2024 à 17 heures 30 au marché couvert à Avallon.
- Le Président explique que les résultats du « Challenge de la mobilité 2024 de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan » seront annexés au procès-verbal et précise que les lauréats seront récompensés lors de la cérémonie des vœux fixée le lundi 20 janvier 2025 à 18 heures 30 au marché couvert d'Avallon.
- Le Président rappelle que la réunion du service commun « instruction des autorisations du droit des sols », fixée le mardi 03 décembre 2024, concerne les élus et non les agents/secrétaires de mairie.

### O.J N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

- Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis de la société ORANGE BUSINESS sise 21080 Dijon pour un montant de 9 612,00 euros HT pour l'installation d'une solution de téléphonie (changement du standard) au siège de la collectivité.
- Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis de la société CIFEC sise 92200 Neuilly-sur-Seine pour un montant de 750,00 euros HT pour l'acquisition de divers matériels d'entretien pour la piscine.
- Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis de la société CIFEC sise 92200 Neuilly-sur-Seine pour un montant de 482,00 euros HT pour la révision d'un matériel d'entretien pour la piscine.
- Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis de la société HEXAGONE MANUFACTURE SASU sise 95100 Argenteuil pour un montant de 1 296,04 euros HT pour l'acquisition d'un aspirateur pour la piscine.
- Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis de la société RECORD Portes Automatiques sise 91160 Champlan pour un montant de 792,00 euros HT pour l'installation d'une unité de commande pour les portes coulissantes du bureau d'accueil touristique de l'Office de Tourisme du Grand Vézelay à Avallon.
- Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis de la société RECORD Portes Automatiques sise 91160 Champlan pour un montant de 1 065,87 euros HT pour la mise en place d'un nouveau capteur de sécurité supplémentaire en conformité avec la norme 16005 pour les portes coulissantes intérieures du bureau d'accueil touristique de l'Office de Tourisme du Grand Vézelay à Avallon.
- Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis de la société RECORD Portes Automatiques sise 91160 Champlan pour un montant de 1 065,87 euros HT pour la mise en place d'un nouveau capteur de sécurité supplémentaire en conformité avec la norme 16005 pour les portes coulissantes extérieures du bureau d'accueil touristique de l'Office de Tourisme du Grand Vézelay à Avallon.

- Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis de la Société Compagnie du Bateleur sise 58000 Nevers pour un montant net de 660,00 euros pour 2 représentations du spectacle « Les Bambous Valises » pour les 4 structures d'accueil de la petite enfance intercommunales.
- Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis de la société Hervé Thermique sise 89000 Auxerre pour un montant de 525,00 euros HT pour le remplacement d'une sonde « PH » à la piscine.
- Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis de la société Eurovia BFC sise 21460 Époisses pour un montant de 2 238,60 euros HT pour une analyse amiante par carottage au Pôle technique intercommunal sis rue de la Grande Corvée à Avallon.
- Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis de la société Aballo Informatique sise 89200 Avallon pour un montant de 629,17 euros HT pour l'acquisition d'une unité centrale pour le Relais France Services à Arcy-sur-Cure.
- Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis de la société IPC sise 29218 Brest pour un montant de 3 661,80 euros HT pour l'acquisition de divers produits d'entretien pour la piscine.
- Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis de la société WESCO sise 79141 Cerizay pour un montant de 778,29 euros HT pour l'acquisition de divers matériels pédagogiques pour la petite crèche CARIBOU.
- Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis de la société Aballo Informatique sise 89200 Avallon pour un montant de 436,67 euros HT pour l'acquisition de matériels informatiques pour la direction générale des services de la collectivité.

#### O.J N° 4 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

- Dans le cadre du marché des transports des enfants des écoles de la CCAVM vers les équipements sportifs pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 août 2027 « fin d'année scolaire 2024-2025 et années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 », le Président informe que le Bureau communautaire a retenu les offres comme suit :
  - Lot n°1 : transport des écoles d'Avallon à destination de la piscine intercommunale d'Avallon à la société TRANSDEV BFC NORD, sise 3 rue de Fontenottes 89000 Auxerre, présentant la meilleure offre commerciale pour un montant de 72,55 euros HT par rotation (aller/retour),
  - Lot n°2 : transport des écoles, hors Avallon, à destination de la piscine intercommunale d'Avallon aux Cars de la Madeleine, sis 10 chemin de la Bataille 89200 Givry, présentant la meilleure offre commerciale pour un montant de 180,00 euros HT par rotation (aller/retour),
  - Lot n°3 : transport des écoles, hors Avallon, à destination des gymnases de Montillot, de Quarré-les-Tombes, de Guillon-Terre-Plaine ou de L'Isle-sur-Serein aux Cars de la Madeleine, sis 10 chemin de la Bataille 89200 Givry, présentant la meilleure offre commerciale comme suit :
    - Transport vers le gymnase de Montillot : 180,00 euros HT par rotation (aller/retour),
    - Transport vers le gymnase de Quarré-les-Tombes : 180,00 euros HT par rotation (aller/retour),
    - Transport vers le gymnase de Guillon-Terre-Plaine : 180,00 euros HT par rotation (aller/retour),
    - Transport vers le gymnase de L'Isle-sur-Serein : 180,00 euros HT par rotation (aller/retour),
  - Et a autorisé le Président à signer toutes les pièces des marchés avec les prestataires retenus.
- Le Président informe que le Bureau communautaire a admis en non-valeur au compte 6541, les titres de recettes pour un montant de 389,36 euros émis sur le budget autonome « gestion des déchets ménagers et assimilés », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par le Service de Gestion Comptable.

#### O.J N° 5 : INTERVENTIONS EXTÉRIEURES

**1°) Rotary Avallon-Vézelay** (*Rapporteur : le Président*) : le Président donne la parole aux représentants du Rotary Avallon-Vézelay afin qu'ils présentent le bilan 2024 ainsi que le projet 2025 de la marche solidaire « Le Grand Huit ». **Le Conseil communautaire, après quelques échanges avec les représentants du Rotary Avallon-Vézelay, prend acte de cette présentation (cf. : présentation annexée au procès-verbal).**

- En réponse à Monsieur Martial RENAULT expliquant qu'il y a de nombreuses associations sur le territoire communautaires qui ne reçoivent pas de subvention de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-



Morvan et demandant s'il existe une enveloppe financière dédiée aux demandes de subventions, le Président indique qu'il n'existe pas d'enveloppe financière dédiée et que seules les demandes de subventions ayant un intérêt communautaire avéré sont éventuellement éligibles à une subvention sur décision du Conseil communautaire.

- Monsieur Christian GUYOT, soulignant qu'il était favorable à l'attribution d'une subvention pour l'organisation du Grand Huit, explique partager l'avis de Monsieur Martial RENAULT en précisant qu'il existe de nombreuses associations organisatrices de manifestations ne recevant aucune aide de la part de la collectivité malgré leur intérêt communautaire avéré car rayonnant sur plusieurs communes du territoire.

**2°) Conseil Départemental de l'Yonne « présentation du projet de création d'une Agence d'attractivité de l'Yonne »** (Rapporteur : le Président) : le Président donne la parole au représentant du Conseil Départemental de l'Yonne afin qu'il présente le projet de création d'une Agence d'attractivité de l'Yonne.

**Après quelques échanges, le Conseil communautaire prend acte de cette présentation (cf. : projet annexé au procès-verbal).**

Nota : compte-tenu de l'arrivée décalée du représentant du Conseil Départemental de l'Yonne et après accord des membres présents, le point n°5/2 a été présenté après le point n°7.

## O.J N° 6 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

**SEM Yonne Équipement « Rapport d'activités et de gestion 2023 »** (Rapporteur : Monsieur Jean-Michel BEUGER) : à la suite des explications apportées en cours de séance, Monsieur Jean-Michel BEUGER propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour approuver le rapport d'activités et de gestion 2023 de la SEM Yonne Équipement tel qu'il est présenté.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE le rapport d'activités de la SEM Yonne équipement (cf. : document annexé au procès-verbal).**

## O.J N° 7 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Projet de solarisation des toitures des bâtiments publics** (Rapporteurs : Monsieur Didier IDES et Madame Nadja O'NEILL- Chargée de mission « PCAET et Transition écologique et solidaire ») : à la suite de la présentation faite en cours de séance, Monsieur Didier IDES propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour :

- Émettre un avis sur le projet tel qu'il est présenté, Et, le cas échéant,
- Autoriser la poursuite de l'instruction dudit projet.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **N'ÉMET pas d'objections sur le projet de solarisation des toitures des bâtiments publics et d'autoconsommation tel qu'il est présenté (cf. : présentation annexée au procès-verbal),**
- **AUTORISE les services à poursuivre l'instruction de ce projet.**

## O.J N° 8 : AFFAIRES JURIDIQUES

**Renouvellement de la convention RGPD 2025-2026** (Rapporteur : le Président) : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour :

- Approuver le renouvellement de la convention RGPD 2025-2026 telle qu'elle est présentée, Et, le cas échéant,
- L'autoriser à signer la convention avec les Présidents des Centres de Gestion de Meurthe et Moselle et de l'Yonne,
- Désigner, auprès de la CNIL, le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données de la collectivité.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention RGPD 2025-2026 telle qu'elle est présentée,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec les Présidents des Centres de Gestion de Meurthe et Moselle et de l'Yonne,
- **DÉSIGNE**, auprès de la CNIL, le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données de la collectivité.

### O.J N° 9 : AFFAIRES FINANCIÈRES

**1°) Décision modificative n°2024-5 du budget principal 2024** (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE) : Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour approuver la décision modificative n°2024-5 du budget principal 2024 afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
217578 –Autre matériel technique	1 200,00	021 –Virement de la section de fonctionnement	63 000,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 000,00	024 – Produits des cessions d'immobilisations	1 200,00
<b>Total</b>	<b>64 200,00</b>	<b>Total</b>	<b>64 200,00</b>
Budget après décision modificative	<b>3 731 909,12</b>		<b>3 731 909,12</b>

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
7398 – Reversement	49 500,00	731721 – Taxe de séjour	45 000,00
		731722 – Taxe additionnelle de la taxe de séjour	4 500,00
023 –Virement à la section d'investissement	63 000,00	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 000,00
<b>Total</b>	<b>112 500,00</b>	<b>Total</b>	<b>112 500,00</b>
Budget après décision modificative	<b>9 686 854,56</b>		<b>9 686 854,56</b>

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n°2024-5 du budget principal 2024 afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
217578 –Autre matériel technique	1 200,00	021 –Virement de la section de fonctionnement	63 000,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 000,00	024 – Produits des cessions d'immobilisations	1 200,00
<b>Total</b>	<b>64 200,00</b>	<b>Total</b>	<b>64 200,00</b>
Budget après décision modificative	<b>3 731 909,12</b>		<b>3 731 909,12</b>

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
7398 – Reversement	49 500,00	731721 – Taxe de séjour	45 000,00
		731722 – Taxe additionnelle de la taxe de séjour	4 500,00

023 –Virement à la section d'investissement	63 000,00	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 000,00
<b>Total</b>	<b>112 500,00</b>	<b>Total</b>	<b>112 500,00</b>
<b>Budget après décision modificative</b>	<b>9 686 854,56</b>		<b>9 686 854,56</b>

2°) **Décision modificative n°2024-3 du budget annexe 2024 « gestion du service Enfance-Jeunesse »** (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE) : Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour approuver la décision modificative n°2024-3 du budget annexe 2024 « gestion du service Enfance-Jeunesse » afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
21318 – Constructions autres bâtiments publics	2 300,00		
21788 – Autres immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	1 850,00		
2185 – Matériel de téléphonie	250,00	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	600,00		
<b>Total</b>	<b>5 000,00</b>	<b>Total</b>	<b>5 000,00</b>
Budget après décision modificative	<b>165 052,49</b>		<b>165 052,49</b>

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00	7066 – Redevances à caractère social	4 400,00
		042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	600,00
<b>Total</b>	<b>5 000,00</b>	<b>Total</b>	<b>5 000,00</b>
Budget après décision modificative	<b>2 351 092,24</b>		<b>2 351 092,24</b>

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n°2024-3 du budget annexe 2024 « gestion du service Enfance-Jeunesse » afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
21318 – Constructions autres bâtiments publics	2 300,00		
21788 – Autres immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	1 850,00		
2185 – Matériel de téléphonie	250,00	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	600,00		
<b>Total</b>	<b>5 000,00</b>	<b>Total</b>	<b>5 000,00</b>



<b>Budget après décision modificative</b>	<b>165 052,49</b>	<b>165 052,49</b>
---	-------------------	-------------------

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Recettes de fonctionnement</b>	
<b>Comptes</b>	<b>Montants</b>	<b>Comptes</b>	<b>Montants</b>
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00	7066 – Redevances à caractère social	4 400,00
		042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	600,00
<b>Total</b>	<b>5 000,00</b>	<b>Total</b>	<b>5 000,00</b>
<b>Budget après décision modificative</b>	<b>2 351 092,24</b>		<b>2 351 092,24</b>

3°) **Décision modificative n°2024-1 du budget annexe 2024 du Parc d'activités « Portes du Morvan et d'Avallon »** (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE) : Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour approuver la décision modificative n°2024-1 du budget annexe 2024 du Parc d'activités « Portes du Morvan et d'Avallon » afin d'inscrire des crédits budgétaires, notamment ceux inhérents à la contractualisation du prêt in-fine de 700 000,00 euros décidé lors du Conseil communautaire en date du lundi 21 octobre 2024, conformément aux tableaux ci-dessous :

<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Recettes d'investissement</b>	
<b>Comptes</b>	<b>Montants</b>	<b>Comptes</b>	<b>Montants</b>
3355 – Variation des stocks de terrains aménagés	3 142 797,85	1641 – Emprunts	700 000,00
		021 – Virement de la section de fonctionnement	2 442 797,85
<b>Total</b>	<b>3 142 797,85</b>	<b>Total</b>	<b>3 142 797,85</b>
Budget après décision modificative	<b>6 446 422,39</b>		<b>6 446 422,39</b>

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Recettes de fonctionnement</b>	
<b>Comptes</b>	<b>Montants</b>	<b>Comptes</b>	<b>Montants</b>
627 – Services bancaires et assimilés	700,00	701 – Vente de terrains aménagés	-699 300,00
		71355 – Variation des stocks de terrains aménagés	3 142 797,85
023 – Virement à la section d'investissement	2 442 797,85		
<b>Total</b>	<b>2 443 497,85</b>	<b>Total</b>	<b>2 443 497,85</b>
Budget après décision modificative	<b>5 787 122,39</b>		<b>5 787 122,39</b>

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n°2024-1 du budget annexe 2024 du Parc d'activités « Portes du Morvan et d'Avallon » afin d'inscrire des crédits budgétaires, notamment ceux inhérents à la contractualisation du prêt in-fine de 700 000,00 euros décidé lors du Conseil communautaire en date du lundi 21 octobre 2024, conformément aux tableaux ci-dessous :

<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Recettes d'investissement</b>	
<b>Comptes</b>	<b>Montants</b>	<b>Comptes</b>	<b>Montants</b>
3355 – Variation des stocks de terrains aménagés	3 142 797,85	1641 – Emprunts	700 000,00
		021 – Virement de la section de fonctionnement	2 442 797,85

<b>Total</b>	<b>3 142 797,85</b>	<b>Total</b>	<b>3 142 797,85</b>
<b>Budget après décision modificative</b>	<b>6 446 422,39</b>		<b>6 446 422,39</b>

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Recettes de fonctionnement</b>	
<b>Comptes</b>	<b>Montants</b>	<b>Comptes</b>	<b>Montants</b>
<b>627 – Services bancaires et assimilés</b>	<b>700,00</b>	<b>701 – Vente de terrains aménagés</b>	<b>-699 300,00</b>
		<b>71355 –Variation des stocks de terrains aménagés</b>	<b>3 142 797,85</b>
<b>023 – Virement à la section d'investissement</b>	<b>2 442 797,85</b>		
<b>Total</b>	<b>2 443 497,85</b>	<b>Total</b>	<b>2 443 497,85</b>
<b>Budget après décision modificative</b>	<b>5 787 122,39</b>		<b>5 787 122,39</b>

**4°) Contractualisation d'une ligne de trésorerie 2025 « budgets principal et annexes hors budget autonome du service de gestion des déchets ménagers et assimilés »** (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE) : Monsieur Bernard RAGAGE indique que la ligne de trésorerie de 800 000,00 euros, souscrite par la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan, arrive à échéance le 31 décembre 2024. Il explique la nécessité que la ligne de trésorerie soit renouvelée pour un montant maximum de 800 000,00 euros selon l'état des besoins de trésorerie tout au long de l'année en fonction des dates d'encaissement inhérentes aux subventions accordées pour les travaux d'investissement et aux prestations de la Caisse d'allocations familiales de l'Yonne inhérentes aux structures d'accueil de la Petite Enfance et de l'Enfance (soldes 2024 et acomptes 2025). A ce titre, Monsieur Bernard RAGAGE indique qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs établissements bancaires et propose, après avoir présenté les offres reçues, au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour :

- Approuver le recours à une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 800 000,00 euros, Et, le cas échéant,
- Retenir, sur la proposition à la Commission d'appel d'offres, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne, sis 18 rue Davout 21000 DIJON, qui présente la meilleure offre commerciale selon les principales caractéristiques suivantes :
  - Durée : 1 an,
  - Index : Euribor 3 mois (3,1680 au 4 novembre 2024),
  - Marge : 0,69%,
  - Remboursement des intérêts : échéance trimestrielle,
  - Commission d'engagement : néant,
  - Commission de non utilisation : néant,
- Autoriser le Président à signer le contrat avec l'établissement retenu.
  - Monsieur Bertrand du PASSAGE demande quelle a été l'utilisation de ces lignes de trésorerie au cours de l'année écoulée. Monsieur Bernard RAGAGE précise que celle-ci a été soutenue :
    - Celle du budget autonome des déchets ménagers et assimilés a connu une utilisation moyenne de 500 000,00 euros ;
    - On a également eu largement recours à la ligne de 800 000,00 euros des budgets principal et annexes, notamment en raison des délais de paiement des subventions à l'activité Petite Enfance (CAF).

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le recours à une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 800 000,00 euros,
- **RETIENT**, sur la proposition à la Commission d'appel d'offres, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne, sis 18 rue Davout 21000 DIJON, qui présente la meilleure offre commerciale selon les principales caractéristiques suivantes :
  - **Durée : 1 an,**
  - **Index : Euribor 3 mois (3,1680 au 4 novembre 2024),**



- **Marge : 0,69%,**
  - **Remboursement des intérêts : échéance trimestrielle,**
  - **Commission d'engagement : néant,**
  - **Commission de non utilisation : néant,**
- **AUTORISE le Président à signer le contrat avec l'établissement retenu.**

**5°) Contractualisation d'une ligne de trésorerie 2025 « budget autonome du service de gestion des déchets ménagers et assimilés » (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE) :**

Monsieur Bernard RAGAGE indique que la ligne de trésorerie de 1 200 000,00 euros, souscrite par la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan, arrive à échéance le 31 décembre 2024. Il explique la nécessité que la ligne de trésorerie soit renouvelée pour un montant maximum de 1 200 000,00 euros selon l'état des besoins de trésorerie tout au long de l'année en fonction des dates d'encaissement inhérentes aux subventions accordées pour les travaux d'investissement et aux contributions de la redevance incitative (soldes 2024 et acomptes 2025). A ce titre, Monsieur Bernard RAGAGE indique qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs établissements bancaires et propose, après avoir présenté les offres reçues, au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour :

- Approuver le recours à une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 1 200 000,00 euros, Et, le cas échéant,
- Retenir, sur la proposition de la Commission d'appel d'offres, La Banque Postale, sise 115 rue de Sèvres 75275 Paris cedex 06, qui présente la meilleure offre commerciale selon les principales caractéristiques suivantes :
  - Durée : 1 an,
  - Taux fixe : 3,14%,
  - Remboursement des intérêts : échéance trimestrielle,
  - Commission d'engagement : 1 200,00 euros,
  - Commission de non utilisation : 0,2000%
- Autoriser le Président à signer le contrat avec l'établissement retenu.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **APPROUVE le recours à une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 1 200 000,00 euros,**
- **RETIENT, sur la proposition de la Commission d'appel d'offres, La Banque Postale, sise 115 rue de Sèvres 75275 Paris cedex 06, qui présente la meilleure offre commerciale selon les principales caractéristiques suivantes :**
  - **Durée : 1 an,**
  - **Taux fixe : 3,14%,**
  - **Remboursement des intérêts : échéance trimestrielle,**
  - **Commission d'engagement : 1 200,00 euros,**
  - **Commission de non utilisation : 0,2000%**
- **AUTORISE le Président à signer le contrat avec l'établissement retenu.**

## O.J N° 10 : RESSOURCES HUMAINES

**Création d'un poste d'Attaché territorial de catégorie A permanent et à temps plein (35/35<sup>e</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025** (Rapporteur : le Président) : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour :

- Créer un poste d'Attaché territorial de catégorie A permanent et à temps plein (35/35<sup>e</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, Et, le cas échéant,
- L'autoriser à mettre en œuvre la présente décision, étant précisé que :
  - La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au grade concerné,
  - Les crédits suffisants seront inscrits au budget principal de l'exercice 2025 et des suivants.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **CRÉÉ un poste d'Attaché territorial de catégorie A permanent et à temps plein (35/35<sup>e</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,**
- **AUTORISE le Président à mettre en œuvre la présente décision, étant précisé que :**
  - **La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au grade concerné,**

- Les crédits suffisants seront inscrits au budget principal de l'exercice 2025 et des suivants.

### O.J N° 11 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- En réponse à Monsieur Martial RENAULT, le Président explique qu'il va se charger de remédier aux désordres de fonctionnement des caméras et de l'éclairage public sur la zone artisanale de Bonjuan sise sur la commune de Magny.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 19 heures 45.**

2024/120	SEM Yonne Équipement « Rapport d'activités et de gestion 2023 »
2024/121	Projet de solarisation des toitures des bâtiments publics
2024/122	Renouvellement de la convention RGPD 2025-2026
2024/123	Décision modificative n°2024-5 du budget principal 2024
2024/124	Décision modificative n°2024-3 du budget annexe 2024 « gestion du service Enfance-Jeunesse »
2024/125	Décision modificative n°2024-1 du budget annexe 2024 du Parc d'activités « Portes du Morvan et d'Avallon »
2024/126	Contractualisation d'une ligne de trésorerie 2025 « budgets principal et annexes hors budget autonome du service de gestion des déchets ménagers et assimilés »
2024/127	Contractualisation d'une ligne de trésorerie 2025 « budget autonome du service de gestion des déchets ménagers et assimilés »
2024/128	Création d'un poste d'Attaché territorial de catégorie A permanent et à temps plein (35/35e) à compter du 1er janvier 2025

Le Président,  
Pascal GERMAIN



Le Secrétaire,  
Camille BOÉRIO

